

Guide pour contacter votre député

Amnistie Internationale vous encourage à prendre contact avec votre représentant.e au gouvernement (député.e. fédéral.e) afin de lui dire que vous croyez que tous.tes les travailleur.se.s, peu importe leur origine, doivent être traité.e.s avec dignité et voir leurs droits respectés. Vous pouvez informer votre député.e des abus qui se produisent dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), leur expliquer que vous croyez que tous les travailleur.se.s devraient avoir la liberté de changer d'employeur et demander au gouvernement d'accorder des permis de travail ouverts à tous.tes les travailleur.se.s.

Étapes :

1. Trouver le nom et les coordonnées de votre député.e, en inscrivant votre code postal ici : <https://www.ourcommons.ca/members/fr>
2. Renseignez-vous sur votre député.e. A-t-il.elle déjà parlé de ce sujet auparavant ? Est-ce que c'est un problème auquel ils.elles ont déjà parlé avant ? Pouvez-vous relier la question à quelque chose qui l'intéresse ?
3. Réfléchissez au(x) message(s) clé(s) que vous voulez lui transmettre, à ce que vous lui demandez, et à la manière de l'encourager à agir.
4. Appeler votre député.e et demandez-lui de faire un suivi avec vous.
5. Encouragez vos ami.e.s, votre famille et votre communauté à faire de même, afin que votre député.e sache qu'il s'agit d'un enjeu qui préoccupe de nombreux électeurs.rices.

Conseils :

- Effectuez des recherches sur votre député.e. Selon ses antécédents, ses intérêts et son travail, existe-t-il un angle qui pourrait être plus convaincant ? Par exemple en mettant l'accent sur les droits de sécurité des travailleurs, la justice raciale, la justice de genre, accès aux soins de santé, etc.
- Lorsque vous vous présentez, assurez-vous de mentionner que vous êtes leur électeur.rice/dans leur circonscription.
- Expliquez pourquoi cet enjeu vous tiens à cœur.
- Détaillez pourquoi les permis de travail fermés sont néfastes et pourquoi vous demandez des permis de travaux ouverts.
- Terminez en rappelant votre demande et précisez que vous et votre entourage (groupe communautaire, voisins, etc.) êtes tous.tes préoccupés par cette question et que vous attendrez avec impatience de savoir ce que le gouvernement (ou leur parti) peut faire à ce sujet.

- S'ils.elles vous posent une question et que vous n'êtes pas sûr.e de la réponse, vous pouvez vous engager à leur répondre plus tard. Il n'y a aucun mal à dire que vous ne savez pas.
- Si vous n'êtes pas à l'aise pour parler à quelqu'un, envisagez d'appeler en soirée et de laisser un message.

Points clés à mentionner :

- Tous les travailleur.se.s au Canada devraient être traités avec dignité et voir leurs droits respectés.
- Les participants.es au PTET canadien permettent au secteur alimentaire, aux soins, à la construction, à l'hôtellerie et à de nombreux autres secteurs essentiels du Canada de continuer à fonctionner. Ce sont des travailleurs essentiels.
 - Toutefois, contrairement aux canadiens qui effectuent le même travail, ils.elles sont lié.e.s à un seul employeur qui contrôle leur statut d'immigration et leurs conditions de travail.
- Les permis de travail fermés exposent les travailleur.se.s à un risque accru d'exploitation et rendent difficile le changement d'emploi, même s'ils.elles sont maltraités.ées.
- De nombreux.ses travailleur.se.s subissent des vols de salaires, des conditions de travail dangereuses, de la discrimination et de abus, mais ont de la difficulté à changer d'employeur à accéder à une protection ou à la justice, ou à obtenir la résidence permanente.
- Les travailleur.se.s s'exposent à des représailles s'ils.elles s'expriment. Certain.e.s sont licencié.e.s ou renvoyé.e.s chez eux/elles.
- Les travailleur.se.s du PTET sont séparé.e.s de leur famille, exploité.e.s pour leur travail et beaucoup sont traité.e.s comme des jetables, en particulier s'ils.elles sont blessé.e.s au travail ou dénoncent des abus.
- Tout le monde devrait avoir la liberté de choisir et de changer d'employeur. J'appelle le gouvernement à accorder des permis de travail ouverts à tous.tes les travailleur.se.s.

Exemple de script

Bonjour, je m'appelle [Prénom, Nom]. J'habite à [quartier] et je suis un.e électeur.rice de [Nom du député].

J'appelle pour exprimer mes préoccupations concernant le Programme des travailleurs étrangers temporaires. J'ai appris que les travailleurs du PTET sont liés à un seul

employeur et ne peuvent pas changer librement d'emploi. Selon des rapports de recherche d'Amnistie Internationale [n'hésitez pas à citer d'autres sources], les permis de travail fermés augmentent le risque d'abus, beaucoup d'entre eux.elles sont victimes d'abus tels que le vol de salaire, des conditions de travail dangereuses et la discrimination.

Cet enjeu me tient à cœur parce que [insérer la raison – les travailleur.se.s du PTET accomplissent un travail essentiel dont vous bénéficiez ; les travailleur.se.s migrant.e.s sont vos voisin.e.s/vivent dans votre communauté ; vous êtes un travailleur.se migrant.e./connaissez des travailleur.se.s migrant.e.s ; etc.]. J'ai pensé que cet enjeu pourrait aussi intéresser également le député [nom], car il/elle [insérer un lien avec son travail, une déclaration qu'il/elle a faite, une occasion où il/elle a manifesté son intérêt pour cette question, le fait que des travailleur.se.s migrant.e.s vivent/travaillent dans sa circonscription, etc.].

Je me joins à des milliers d'autres personnes pour demander au gouvernement d'accorder des permis de travail ouverts à tous les travailleur.se.s, car tous les travailleur.se.s devraient être traité.e.s avec dignité et bénéficier du même droit que vous et moi, à savoir le droit de changer librement d'employeur.

Vous engagez-vous à soulever cette question au sein de votre caucus ?

J'en ai parlé avec mes [amis, ma famille, mes voisins, mon groupe communautaire, etc.] et nous attendons tous.tes avec impatience votre réponse à ce sujet. [Laissez vos coordonnées afin qu'ils.elles puissent vous recontacter].

Merci de votre attention.

Questions fréquemment posées et réponses du gouvernement :

1. Permis de travail ouverts pour les travailleur.se.s vulnérables
 - a. Réponse courante du gouvernement : Le gouvernement a pris des mesures pour remédier à cette situation, notamment en introduisant le permis de travail ouvert pour les travailleur.se.s vulnérables, qui permet aux travailleur.se.s victimes d'abus de trouver un nouvel employeur.
 - b. Votre réponse : Ce programme n'est pas adéquat pour plusieurs raisons
 - i. Les personnes peuvent subir des représailles avant même d'obtenir un permis de travail ouvert : leur employeur peut annuler leur permis de travail existant (les rendant ainsi inéligibles pour demander un permis de travail ouvert) ou les renvoyer dans leur pays d'origine.

- ii. Le permis de travail ouvert pour les travailleur.se.s vulnérables ne permet pas d'empêcher les abus, il n'entre en jeu qu'après que les abus ont eu lieu.
 - iii. Il peut être difficile de prouver que vous avez été victime d'abus, il n'y a donc aucune garantie que les travailleur.se.s obtiendront un permis de travail ouvert, ce qui rend risqué le fait de quitter leur emploi ou de dénoncer la situation.
 - iv. Le permis de travail ouvert pour les travailleur.se.s vulnérables n'est valable que pour un an. À la fin de l'année, les travailleur.se.s doivent revenir à un permis fermé, ce qui les expose à un risque accru d'abus.
 - v. Les travailleur.se.s ont indiqué que certains employeurs considèrent le permis de travail ouvert pour les travailleur.se.s vulnérables comme un signe que le travailleur.se est un « fauteur de troubles » et ne veulent pas embaucher de travailleurs titulaires de ce permis.
2. Droits des travailleur.se.s du PTET
- a. Réponse courante du gouvernement : les travailleur.se.s participant au PTET ont les mêmes droits que les travailleur.se.s canadien.ne.s.
 - b. Votre réponse : bien que les travailleur.se.s participant au PTET aient les mêmes droits en matière de travail que les travailleur.se.s canadien.en.s sur le papier, ils.elles n'ont pas le même droit de changer librement d'employeur, ce qui les expose à un risque plus élevé d'abus et d'exploitation au travail. Les permis de travail fermés rendent les travailleur.se.s participant au PTET dépendants de leurs employeurs pour bénéficier de conditions de travail équitables ou exercer efficacement leurs droits, notamment en matière de logement et de soins de santé.
 - i. Dans certaines provinces, les secteurs où les travailleur.se.s du PTET sont surreprésenté.e.s sont exempté.e.s de protections clés en matière de travail. Par exemple, les travailleur.se.s agricoles en Ontario n'ont pas droit au salaire minimum, au paiement des heures supplémentaires, aux périodes de repos quotidiennes ou à la limitation des heures de travail.
3. Augmentations des inspections
- a. Réponse courante du gouvernement : se référer aux inspections effectuées.
 - b. Votre réponse : bien que des inspections du travail efficaces, proactives et ciblées puissent dissuader les abus, protéger les travailleur.se.s migrant.e.s et contribuer à faire respecter les normes en matière de travail et de santé/sécurité, elles ne mettront pas fin à l'exploitation par le travail car elles ne modifient pas la structure du PTET (permis de travail fermés), qui est précisément ce qui expose les personnes à un risque accru d'exploitation par le travail.

Merci d'agir pour promouvoir les droits des travailleur.se.s migrant.e.s !

